

A l'attention des collèges,

Saint Herblain, septembre 2025.

**Objet : Demi-journée de découverte du métier de la coiffure (2025/2026).**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre démarche d'orientation et de découverte des métiers, nous avons le plaisir de proposer à vos élèves de venir découvrir le métier de la coiffure à travers des mercredis après-midi. Ci-dessous les dates proposées :

- Mercredi 26 novembre 2025
- Mercredi 17 décembre 2025
- Mercredi 11 mars 2026

Chaque mini stage se déroule de 13h30 à 16h30 au Lycée Privé Professionnel de la Coiffure Pierre Masson

Ils s'adressent aux :

- 3<sup>ème</sup>
- Seconde générale ou technologique en recherche de réorientation.

Objectifs de la demi-journée

L'objectif de cette demi-journée est de permettre aux élèves de découvrir un métier créatif et technique, très prisé dans le secteur de l'artisanat et de la beauté. Cette initiative vise à :

- Sensibiliser les élèves aux différentes facettes du métier de coiffeur/coiffeuse
- Présenter les formations et les parcours professionnels liés à cette filière
- Offrir aux élèves l'opportunité d'échanger avec des professeurs passionnés et de découvrir les locaux.

Informations pratiques

La demande d'inscription à un mini-stage se fera **uniquement par l'établissement d'origine**, auprès de M.STERVINOU Yoann ( [yoann.stervinou@lppc.fr](mailto:yoann.stervinou@lppc.fr)) par l'envoi de la convention ci-dessous complétée. (Attention de bien indiquer la date du mercredi choisi)

A réception de cette demande, la date choisie vous sera confirmée par mail.

### Déroulement de la demi-journée

Les élèves seront encadrés par un professeur de coiffure,

13h30	Accueil des stagiaires dans le hall principal du lycée, visite des locaux pour mieux comprendre l'environnement de travail
14h00 - 14h30	Présentation des formations <b>CAP et Bac professionnel</b> coiffure  Information sur les différents aspects du métier de coiffeur/se
14h30 - 16h30	Une présentation des compétences et techniques de base de la coiffure (permanente, brushing, coloration, etc.)  Une démonstration des outils et matériels utilisés dans un salon de coiffure  Temps d'échanges

### Portes ouvertes :

**Le 22 novembre 2025, le 31 Janvier 2025 et le 28 mars 2026**

Nous encourageons vivement les parents à soutenir leurs enfants dans cette démarche de découverte professionnelle. Cette expérience pourrait éveiller de nouvelles vocations et aider les élèves à affiner leur projet d'orientation.

Pour toute question complémentaire, nous restons à votre disposition.

Cordialement,

Le chef d'établissement

Mr Letort

L' Adjoint de Direction

Yoann Stervinou

# Convention de Mini-Stage

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVE DE COIFFURE – PIERRE MASSON 3, rue VASCO DE GAMA – 44800 SAINT HERBLAIN

☎ : 02.40.71.06.52. @ : contact@lppc.fr

**Objectif :** Découvrir les formations dispensées au lycée pour permettre un choix raisonné.

**Procédure :** **A l'arrivée**, le jeune se présente à **13h30** à l'accueil du lycée. Il est alors pris en charge par un des professeurs de coiffure du lycée Pierre Masson, pour l'après-midi, avec d'autres jeunes inscrits.

**A la fin du mini-stage à 16h30**, le jeune récupère sa convention signée par le chef d'établissement du LPPC Pierre Masson. Cette convention valant attestation de présence, l'élève devra la rapporter dans son établissement.

**NB :** Ne pas oublier le matériel nécessaire pour prendre quelques notes.

**Etablissement d'accueil :**

**LPP COIFFURE PIERRE MASSON**  
**3 Rue Vasco de Gama**  
**44800 SAINT HERBLAIN**

**Date du mini-stage : Formation découverte**  
**Coiffure**

**Le :**

**Horaires :** de 13h30 à 16h30

**Le Stagiaire**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance :

Classe : .....

Adresse complète :

.....

.....

Adresse mail : .....

**Les Parents**

Nom (si différent) : .....

Tél : Port :

**L'établissement d'origine**

Nom : .....

Adresse complète :

.....

.....

Tél. :

Mail : .....

**Important :** Durant le mini stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il est soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

En cas de manquement grave, le chef d'établissement d'origine en sera informé.

Date :

Signature du stagiaire

Date :

Signature du responsable légal

Date :

Signature du chef d'établissement d'origine

Date :

Signature du chef d'établissement d'accueil